



ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet

75, rue Saint Roch CS 87703
31077 TOULOUSE Cedex 4

Toulouse, le 25 MARS 2021

Le Recteur de l'académie de Toulouse
à
Madame Angèle Préville
Sénatrice du Lot

Madame la Sénatrice,

C'est avec toute l'attention qu'il mérite que j'ai pris connaissance du courrier que vous avez souhaité m'adresser concernant l'enseignement de la culture et de la langue occitanes au sein de l'académie de Toulouse.

L'engagement de l'académie en faveur de cet enseignement est un objectif important. Dans le cadre de la convention signée, je me félicite que les premières sessions des groupes de travail départementaux dédiés à l'occitan aient pu se tenir dans chacun des huit départements de l'académie, à l'initiative des IA-DASEN et suivant le calendrier indicatif proposé. Ces réunions permettent en effet, outre la compréhension des efforts mais aussi des contraintes de chaque partenaire, de rechercher des solutions et de partager des dispositifs pour tendre vers les objectifs de développement attendu, selon les compétences de chacun. Après ces temps de mise en place, je souhaite que l'organisation des prochaines sessions permette d'intégrer pleinement les propositions de chaque partenaire et conduise ainsi à des contributions équilibrées dans la poursuite de nos objectifs communs.

De façon générale, il me semble qu'il faut mobiliser l'ensemble des acteurs, y compris hors champ Education nationale, pour valoriser la place et l'usage de l'occitan dans les territoires. Il s'agit en effet de pouvoir réaffirmer l'intérêt qu'ont les élèves à pratiquer la langue occitane, à connaître sa culture et les valeurs qu'elle véhicule, et, in fine, cultiver l'appétence des élèves pour intégrer l'apprentissage de l'occitan à la construction de leur parcours scolaire, notamment au lycée.

A cet égard, j'ai le plaisir de vous informer que le ministère a chargé le Centre national d'enseignement à distance (CNED) de développer des parcours d'enseignement de l'occitan-langue d'oc avec l'ambition de faciliter l'accès à cet enseignement sur l'ensemble du territoire, sans remettre en cause l'ancrage présentiel dans les établissements existants. Dès la rentrée 2021, ces parcours s'adresseront à des lycéens des classes de première et terminale et concerneront l'option LVC. Ils pourront être étendus à la rentrée suivante à la classe de seconde et à la LVB obligatoire. Je souligne que l'académie de Toulouse est pleinement engagée aux côtés du CNED pour la construction de ces parcours et pour leur déploiement.

Concernant le financement de l'occitan dans le second degré pour la rentrée scolaire 2021, j'ai indiqué en Conseil académique qu'il s'appuie sur la même base que cette année avec le financement intégral des sections bilingues de collège (langue et discipline non linguistique), et de l'enseignement de spécialité au lycée. Le maintien ou le développement du financement de l'option facultative en collège ou de la langue vivante B ou C en lycée dépend des choix des établissements sur leur marge d'autonomie, un complément de financement rectoral étant maintenu pour aider les établissements à organiser cet enseignement dans de bonnes conditions. Malgré un contexte budgétaire contraint, le volume global des emplois à temps plein (ETP) consacré à l'occitan ne diminue pas. Les difficultés qui pourraient se présenter sur certains territoires sont suivies au cas par cas par les services académiques et départementaux.

Dans le 1^{er} degré, le développement de l'enseignement bilingue et l'accroissement du nombre d'élèves concernés restent une priorité. S'il est vrai que le contexte sanitaire a pu rendre difficile la concertation et l'information nécessaires, mes services ont travaillé avec l'Office public de la langue occitane et les collectivités pour étudier et planifier l'ouverture de nouveaux sites d'enseignement bilingue dans plusieurs territoires. L'ensemble des dispositifs bilingues existants sont par ailleurs maintenus et les montées en charge ou les continuités avec le collège sont assurées.

Le besoin d'accroissement de la ressource enseignante qualifiée en occitan est un constat partagé par l'ensemble des partenaires. Pour répondre à ce besoin et tenir ses engagements, l'académie de Toulouse finance depuis trois ans des formations linguistiques permettant à des enseignants volontaires de monter en compétence en langue occitane. En complément et en partenariat avec l'OPLO, le dispositif Ensenhar-professeur va permettre à des enseignants titulaires, dès la prochaine rentrée, d'être déchargés de service durant une année scolaire pour se former de façon intensive en occitan. L'ensemble de ces mesures va permettre, je le souhaite, de disposer d'un plus grand nombre d'enseignants qualifiés et contribuera au déploiement de la politique académique de développement de l'enseignement de la langue régionale.

Je vous prie de croire, Madame la Sénatrice, à l'assurance de ma considération distinguée.

CPI : Xavier Papillon, IA-DASEN du Lot

Bien à vous
Fourar

Mostafa Fourar